

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 AVRIL

Nombre de Conseillers : 14

Nombre de présents : 14
 Nombre d'absents : 0
 Nombre de procurations : 0
 Nombre de votants : 14

L'an deux mil dix-huit, et le 9 avril,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 3 avril 2018

Présents : Laurent DUBUY, Danièle GERMAIN, Philippe DEFER, Françoise PINET, Gérard DONATY, Olivier MARS, Valérie COURTIAL, Clément BENOIT, Florence PLUVINAGE, Jean-Pierre VAPILLON, Françoise FLOURENT, Stéphane HACQUARD, Sandrine ALLATANTE, Pierre-Olivier DOUCHET

Excusés :

Absent :

Secrétaire : Gérard DONATY

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2018.

Avant d'ouvrir la séance de Conseil Municipal, le Maire propose de respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur Patrick BOULAND, décédé le 1^{er} avril 2018. Monsieur Patrick BOULAND a été sapeur-pompier volontaire durant 43 ans, et a assumé les fonctions de chef de centre des pompiers de Charnay-Alix de 1994 à 2015

DELIBERATION N° 6/2018 : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017

VU le Code des communes et notamment les articles L.121-27, L. 241-1 à L. 241-6, R. 241-1 à R. 241-33.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017, et quitte la séance, conformément à l'article L. 121-13 du Code des communes.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Danièle GERMAIN, Adjointe au Maire, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2017	212 734,79 €	654 912,90 €
Recettes 2017	175 780,74 €	704 134,52 €
Solde d'exécution 2016	- 99 178,50 €	653 215,18 €
Excédent 2017		702 436,80 €
Déficit 2017	136 132,55€	

Pour copie conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Village au ♥ des pierres dorées

DELIBERATION N° 7/2018 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017

VU le Code des communes et notamment les articles L. 241-1 à L. 241-6, R. 241 - 1 à R. 241 - 33.

M. le Maire informe l'assemblée municipale, que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier, Comptable en poste à Chazay d'Azergues, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

M. le Maire précise que le Trésorier - Comptable a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier - Comptable,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier - Comptable pour l'exercice 2017, dont les écritures, sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Pour copie conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

DELIBERATION N° 8/2018 : AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le résultat du budget communal de l'exercice 2017, en conformité avec Monsieur le Trésorier-Comptable, et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :	Excédent de	702 436,80 €
INVESTISSEMENT :	Déficit de	136 132,55 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement et

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 comme annexé.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	49 221,62
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	653 215,18
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	702 436,80
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-136 132,55
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-27 506,16
Besoin de financement F. = D. + E.	163 638,71
AFFECTATION = C. = G. + H.	702 436,80
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	163 638,71
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	538 798,09
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Village au ♥ des pierres dorées

DELIBERATION N° 9/2018 : TAUX D'IMPOSITION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2331-3.

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

VU les lois de finances annuelles,

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 ;
- les taux appliqués l'année dernière.

CONSIDERANT que le budget communal 2018 nécessite des rentrées fiscales estimées à **297 439 €**,

APRES AVIS de la commission des finances, et AYANT entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SE PRONONCE** à l'unanimité pour le maintien des taux d'imposition des taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti, inchangés depuis 2010
- **FIXE** le coefficient de variation proportionnelle à 1,000000 et les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

	Bases notifiées	Taux votés BP 2018	Produits attendus
Taxe d'habitation	1 147 691	14.38 %	167 527
Taxe foncière (propriétés bâties)	792 502	14.77 %	119 401
Taxe foncière (propriétés non bâties)	67 059	15.48 %	10 511

Pour copie conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

DELIBERATION N° 10/2018 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année **2018** aux associations et organismes suivants, sauf pour la subvention allouée aux « Vendanges musicales » qui a fait l'objet d'un vote particulier : 9 voix POUR, et 1 ABSTENTION, Olivier MARS, Françoise PINET, Gérard DONATY et Laurent DUBUY, membres du CA de l'Association ne prennent pas part à ce vote particulier :

ADMR LOZANNE	250
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS CHARNAY-ALIX	1500
ASSO GERONTOLOG. ANSE Maison Retraite Michel Lamy	120
ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS	250
CLUB DE DANSE DE CHARNAY	250
COMITE DES FETES	250
ENTENTE CHARNAYSIENNE	250
SOU DES ECOLES	250
SPORTS ET CULTURE	250
ESPACE PIERRES FOLLES	325
CHAMBRE DES METIERS DU RHÔNE	540
HARMONIE	250

Village au ♥ des pierres dorées

BOULISTES	250
ECOLE DE MUSIQUE	2900
MFR SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	90
L'ATELIER	250
TELLI SABATA	250
JEUNESSE ET RECONSTRUCTION	4000
LES GENS DE CHARNAY	500
CHARNAY PETANQUE	250
CHARNAY EN LIGNE	500
LES VENDANGES MUSICALES	5000
Total des subventions allouées	18 475,00 €

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2018 à l'article 6574.

DELIBERATION N° 11/2018 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982) ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions de préparation du budget primitif de l'exercice 2018 ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **ADOPTE**, à l'unanimité, le Budget Primitif Communal de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Recettes 2018	1 234 347,09 €	773 561,71 €	2 007 908,80 €
Dépenses 2018	1 141 651,00 €	667 832,55 €	1 809 483,55 €

- **PRECISE** que le budget de l'exercice 2018 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14.

Pour copie conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

DELIBERATION N° 12/2018 : CONTRIBUTION SIBA

Monsieur le Maire explique que la contribution communale au Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues pour l'année 2018, étant de 31 684 €, il est nécessaire de délibérer pour budgétiser partiellement cette participation.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de budgétiser partiellement sa participation communale au Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues, pour un montant de 12 000 €. Le reste étant fiscalisé

DELIBERATION N° 13/2018 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de réaménagement du Château dans le cadre de l'accessibilité des ERP et dont le coût prévisionnel s'élève à 184 800 € HT soit 221 760 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 184 800 € H.T.

DETR : 110 880 €

Autofinancement communal : 73 920 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : Le projet débutera au 4^e trimestre de l'année en cours.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus.
- Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus
- L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus
- Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet
- Relevé d'identité bancaire original
- Numéro SIRET de la collectivité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de réaménagement du château dans le cadre de l'accessibilité
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

DELIBERATION N° 14/2018 : SOUTIEN AU PROJET DE DELIBERATION DU CENTRE MEDICAL DE BAYERE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que le Centre Médical de Bayère est un établissement privé à but non lucratif, géré par l'association départementale d'hygiène sociale (CDHS), qui accueille des patients en soins de suite et rééducation ou dans l'unité longue durée pour des soins à visée pneumologique.

Le Centre médical de Bayère devient l'institut régional du souffle et intégrera les nouveaux locaux de l'Hôpital Nord-Ouest fin 2020.

Le CDHS, propriétaire du foncier et des bâtiments, envisage de déposer, auprès de l'Agence Régionale de Santé, plusieurs projets de reconversion des bâtiments, tout en restant dans le domaine médico-social, suivant ainsi les recommandations du programme régional de santé publié par l'Etat.

Monsieur le Maire explique l'intérêt pour le Conseil Municipal de soutenir les projets qui seront proposés, afin que les bâtiments, représentant une superficie de 3 810 m², ne restent pas vacants, et subissent les dégradations y afférent.

En vertu de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est compétent pour donner son avis, et émettre ses vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

ACCEPTE à l'unanimité de soutenir les projets de reconversion des bâtiments du Centre Médical de Bayère situés au 30 route du Vieux Château à Charnay.

DELIBERATION N° 15/2018 : FIXATION DU PRIX DE VENTE DES DISQUES DE STATIONNEMENT

Monsieur le Maire propose, suite à la mise en place du nouveau plan de stationnement et de la zone bleue, de fournir gratuitement, à chaque foyer, deux disques de stationnement.

Dans l'hypothèse où des habitants souhaiteraient obtenir des disques de stationnement supplémentaires, ceux-ci seront mis en vente.

Il propose que le prix des disques soit fixé comme suit :

1 disque de stationnement « zone bleue » : **2,00 €**

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

ACCEPTE à 13 voix POUR et 1 VOIX CONTRE, que le prix des places soit fixé comme suit :

1 disque de stationnement « zone bleue » : **2,00 €**

DIT que ces sommes seront intégrées à la régie de recettes des dons.

Par une circulaire préfectorale, en date du 3 avril, la commune a eu connaissance d'une nouvelle subvention, pour laquelle le dépôt du dossier doit intervenir avant le 30 avril. Le Maire propose donc de rajouter, à l'ordre du jour, la délibération n°16/2018 concernant la demande de dotation de soutien à l'investissement public local.

La proposition de Monsieur le Maire est acceptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16/2018 : DEMANDE DE SUBVENTION DSIP

Vu l'article 157 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 portant création d'une Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL).

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de réaménagement du Château dans le cadre de l'accessibilité des ERP et dont le coût prévisionnel s'élève à 184 800 € HT soit 221 760 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 184 800 € H.T.

DSIP : 39 960 €

Autofinancement communal : 147 840 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : Le projet débutera au 4^e trimestre de l'année en cours.

Village au ♥ des pierres dorées

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus.
- Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus
- L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus
- Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet
- Relevé d'identité bancaire original
- Numéro SIRET de la collectivité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de réaménagement du château dans le cadre de l'accessibilité
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- de solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL)

1. VIE LOCALE

1-1 Commission culture :

Rosé Nuits d'Été : réunion 23 février. La commission a rédigé une convention d'occupation d'un lieu privé, qui sera signée par la commune et les propriétaires des jardins participant (4 à 5 jardins) de 11h-17h00 le dimanche 26 août. Nous recherchons encore 2 bénévoles pour la journée. La danseuse initialement prévue ne pourra plus assurer sa prestation, pour raisons personnelles. La commission va faire appel à une autre danseuse pour assurer le même spectacle (danseuse du cirque du soleil). Idée de solliciter la bibliothèque pour une animation sur le thème de la lecture/les mots, qui fera un lien avec l'animation « sieste littéraire ». En attente d'une réponse pour théâtre d'improvisation et l'animation marionnette (guignol)

La soirée d'ouverture du festival aura lieu le 29 juin au domaine des communes, et sera soutenue par l'Inter beaujolais. Le thème sera « Soirée cabaret » avec food truck en extérieur, et soirée en intérieur.

1-2 Associations :

RAS

1-3 Commission Tourisme :

Jeunesse et reconstruction : la commission a réfléchi à l'organisation d'un nouveau chantier pour 2018. Il est, à ce jour, peu probable que ce projet se fasse cette année, car il demande beaucoup de temps pour organiser et suivre le chantier, or l'organisation de Rosé Nuits d'Été prend aussi énormément de temps.

1-4 Commission Agriculture environnement :

RAS

1-5 Commission Artisanat - Commerce :

Distribution des disques de stationnement dans les boîtes aux lettres à partir du 20 avril.

1-6 Commission communication :

Site internet :

603 visites du site en mars dont 526 nouveaux visiteurs pour 1866 pages vues.

Une nouvelle association a demandé à la commune l'utilisation du logo pour l'intégrer au logo de l'association. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à l'utilisation de son logo pour désigner autre chose que la commune.

Charnay infos :

Prochain Charnay Infos au mois de juin.

Bulletin intercommunal :

Les communes de Charnay, Saint Jean des Vignes, Belmont d'Azergues et Alix se sont réunies semaine 14 pour le choix du thème du prochain bulletin : le titre sera « Et si on chantait » sur le thème de la chanson, avec différents types de chanson.

1-7 Commission travaux :

En attente du vote du budget pour commencer les travaux 2018.

La prochaine réunion est fixée le 19 avril

Suite à la réflexion engagée sur la mise en sens unique du Chemin Neuf, un rendez-vous a été organisé sur le terrain, avec le Département, les élus de la commune et les représentants de la Communauté de Communes et du collectif de riverains/viticulteurs. Suite à cette réunion, la Communauté de Communes a transmis un devis de 6 000 € pour réaliser une étude d'aménagement.

Une seconde réunion a été organisée entre le Département, les élus de la commune et les propriétaires du mur à l'intersection de la route de Bayère et du Chemin Neuf. Il a été demandé aux propriétaires du mur d'envisager de réduire la hauteur du mur, pour améliorer la visibilité. Refus des propriétaires.

Lors de cette entrevue, des travaux d'élargissement ont été évoqués, permettant de sécuriser la sortie du Chemin Neuf sur la départementale, toutefois, le Département préconise une sortie du Chemin Neuf perpendiculaire à la RD70.

Accessibilité :

Changement de banque d'accueil à la poste du 16 au 19 avril. La poste sera fermée et la réouverture aura lieu le 20 avril.

Les travaux de l'ascenseur débuteront autour du 1^{er} octobre 2018

Une réunion concernant le réaménagement du 1^{er} étage du château a eu lieu le 3 avril : le sens de circulation a été modifié, pour permettre d'accéder à la salle de réunion et aux toilettes côté nord, sans passer par le secrétariat qui sera fermé par des cloisons vitrées. Projet de surélévation du plancher de la bibliothèque avec porte de communication vers l'ancienne salle des pompiers. Cela permet de créer une salle de réunion pouvant accueillir environ 60 personnes (2 issues de secours) et avec accès à la salle actuelle des pompiers.

Erosion :

RAS

1-9 Commission appels d'offres :

RAS

1-10 Bibliothèque :

RAS

2. FINANCES

Compte au Trésor : 437 786,02 €

Village au ♥ des pierres dorées

3. URBANISME :

La commission a eu lieu le 27 mars.

DP d'IMMO Développement : Cette DP concerne la création d'une enseigne pour la nouvelle agence immobilière. Cette DP respecte le PLU, elle est donc accordée.

DP de Monsieur BARIOZ Christophe : Cette DP concerne la création d'une piscine et d'un pool house. Des pièces complémentaires modifiant le projet (construction en limite de propriété) avaient été demandées. Un plan de masse modifié a été déposé. La DP respecte le PLU, elle est donc accordée.

DP de Monsieur BANCEL Cédric : Cette DP concerne le changement de menuiseries. Cette DP respecte le nuancier annexé au PLU, elle est donc accordée.

DP de Monsieur DOUCHET Pierre-Olivier : Cette DP concerne la construction d'une terrasse. Cette DP respecte le PLU, elle est donc accordée.

4. VIE SOCIALE

4-1 Petite enfance :

RAS

4-2 Ecole :

Conseil d'école s'est déroulé le 5 avril. Les enseignants pensent que le climat est plus serein en classe. Elles expriment aussi leur surprise de ne pas avoir été concertées pour le projet d'attribution d'un nom à l'école.

4-3 Commission sociale. - Personnes âgées :

Le repas des anciens s'est déroulé le 24 mars. Bons retours concernant le repas, moins pour l'animation musicale. Le chanteur ne s'est pas adapté au public (chant en italien et saxophone) et l'animation est trop forte quand les gens souhaitent discuter.

4-4 Agenda 21 :

Le nettoyage de printemps aura lieu le 21 avril avec le Conseil Municipal et le Conseil Municipal Enfants

4-5 Conseil Municipal d'Enfants :

Mise en place des urnes pour voter concernant l'attribution d'un nom à l'école : peuvent voter les personnes qui habitent ou travaillent à Charnay. Le bulletin devra être nominatif pour éviter les doublons. Les urnes sont installées à la mairie, la poste, la bibliothèque et l'école.

5. INTERCOMMUNALITE

5.1 SIEVA :

Réunion le 16 mars, l'élu délégué fera un retour de cette réunion au prochain conseil.

La communauté de communes a transmis un devis pour goudronner la rue Pravieux, avec une mention « déduction faite de la part du Sieva » suite aux travaux qu'ils ont réalisés dans cette rue. Il faudra recontacter la communauté de communes, afin d'avoir plus d'explications sur le devis (détail de la part du Sieva et de la part communale).

5.2 SIVU DE LA PRAY :

Les travaux de la station d'épuration sont en train de se terminer, une visite sera organisée prochainement.

5.3 SYDER :

Une entrevue a eu lieu avec l'interlocuteur du Syder pour la mise aux normes des armoires de commandes (19 sur Charnay). Un devis a été fait pour 13 armoires à environ 40 000€. Il y a 2 ans, la commune avait fait remplacer des sources lumineuses pour une mise aux normes européennes. Cette opération permet d'obtenir une offre du Syder de 60% d'abattement sur le devis proposé, et un abattement de 23% sur les 6 autres armoires. La commune est en attente

du devis réactualisé. Les charges du Syder sont de 8 842€ pour cette année, et elles sont fiscalisées.

5.4 Office du tourisme :

Fusion des offices de tourisme : en place au 1er janvier 2019. Le siège sera à Villefranche avec une antenne à Oingt. Devant la baisse de fréquentation des offices de tourisme, le choix a été fait d'investir 30 000€ pour un site internet de qualité, beaucoup plus consulté que les bureaux.

5.5 Communauté de Communes :

- Mise en place de la RSO (Redevance Spéciale Obligatoire) pour le ramassage des ordures pour les professionnels. Tarif de base 70€/an, tarifs réévalué en fonction de la quantité de déchets produits. Les professionnels ont le choix : soit le ramassage est fait par la communauté de communes, soit par un autre prestataire.

Le taux unique de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères baisse légèrement par rapport à l'année dernière.

- Agriculture : forum le 26 mars pour les professionnels (essayer de réduire les coûts de transport)

- La Communauté de communes reprend les centres de loisirs du mercredi à partir de la rentrée scolaire 2018.

- PCAET : prochaine réunion le 17 avril. Un questionnaire est à rendre.

- Réflexion engagée pour mettre en place du covoiturage

5.6 Espace Pierres Folles :

Une étude a été réalisée pour remettre en valeur l'espace pierre folles : cette étude comporte un état des lieux et deux propositions : une muséographie et la remise en état du musée. Ce projet bénéficiera d'une subvention de 920 000€ de la Région dans le cadre de Geopark, pour un investissement estimé à 6 millions. L'Idée est de recevoir 35 000 visiteurs au lieu de 9 000 actuellement.

6. QUESTIONS DIVERSES

- La maçonnerie de la nouvelle caserne des pompiers, à Chazay, sera terminée d'ici 10 jours. La caserne sera livrée en décembre 2018 pour un emménagement début février 2019. Le bal des pompiers aura lieu le 21 juillet. Ce sera le dernier à Charnay.
- La commune rencontre Orange le 10 avril pour le projet d'emplacement de la fibre. Deux opérateurs (Orange et SFR) vont commercialiser la fibre sur la commune.

PROCHAIN CONSEIL LUNDI 7 MAI A 20h00

Village au ♥ des pierres dorées